



DECISION 2023-29

Relative à la vente de billets concernant le concert « Le Big Band Brass joue Laférière »

Le Maire de la Commune de Seysses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, alinéa 4,

Vu la délibération n° 4671 en date du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire par le Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient de fixer le tarif d'un concert programmé par le Conservatoire de musique à Rayonnement Intercommunal en partenariat avec le Big Band Brass, le jeudi 26 octobre 2023 à 20h30 au Moulin de Roques,

DECIDE

Article 1 : Le tarif du concert « Le Big Band Brass joue Laférière », programmé jeudi 26 octobre 2023 à 20h30 au Moulin de Roques, est fixé à dix euros l'entrée. La vente des billets sera effectuée par la régie du conservatoire.

Article 2 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Seysses, le 28 août 2023

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

